



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction Départementale des Territoires
des Yvelines

DRIEE

UD78

À l'attention de M Emmanuel DELBEKE

819827

Vos réf. : DRIEE_UD78_2019_n°49096

Versailles, le

15 AVR. 2019

Nos réf. :

SE_PPE_20190313_Societe_PIGEON_GRANULATS_CENTRE_ILE_DE_FRANCE.odt

Affaire suivie par : Chrystelle LE COADIC

Courriel : chrystelle.le-coadic@yvelines.gouv.fr

En réponse à votre demande adressée à mon service, veuillez considérer les éléments suivants :

Dossier N° :	Procédure d'autorisation environnementale – poursuite de l'exploitation de la carrière de roche meuble, de l'exploitation des installations de traitement de granulats ainsi que l'intégration d'une aire de stockage définitive de matériaux de découverte
Commune :	Saint-Martin-de-Brethencourt
Pétitionnaire :	Société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE
Date arrivée SE :	12/03/2019

AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

L'étude d'impact identifie principalement des risques de pollution liés aux hydrocarbures. La qualité des eaux superficielles et souterraines est préservée grâce à la mise en place de mesures sur la gestion des hydrocarbures. Les eaux ruisselant sur l'aire étanche sont canalisées vers un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans un fossé. Un fossé d'un mètre de profondeur a été créé afin de recueillir les eaux de pluie de manière à favoriser l'alimentation en eau des boisements situés à proximité immédiate de la carrière. Les eaux de pluie s'infiltrent naturellement dans le sol.

Par ailleurs, aucun pompage n'est prévu dans la nappe souterraine. La carrière est située en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Un réseau de surveillance piézométrique est déjà mis en place.

Le dossier justifie la compatibilité du projet avec le SDAGE Seine Normandie 2016-2021. Or, le SDAGE 2016-2021 a été annulé par décision du tribunal administratif en date des 19 et 26 décembre 2018. Il convient donc d'analyser la compatibilité du projet au regard de l'ancien SDAGE 2010-2015 considéré comme le SDAGE en vigueur.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la présence de la nappe, située à une faible profondeur, pour éviter tout risque de pollution.

AU TITRE DES RISQUES NATURELS

L'emprise du projet est située en dehors de tout zonage réglementaire vis-à-vis des risques naturels.

AU TITRE DES NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores de la carrière sont masquées par celles émises par l'autoroute A10 et la LGV Atlantique. Seul un hameau, situé à 800 m de la carrière pourrait être impacté. Des mesures d'émergence sonores sont régulièrement effectuées sur ce site. Les émergences mesurées sont conformes à la réglementation (arrêté du 23 janvier 1997).

Les nuisances sonores liées à l'augmentation du périmètre de la zone d'exploitation ont été simulées au niveau du

hameau. Les émergences calculées respectent la réglementation. Le pétitionnaire effectuera régulièrement des mesures *in situ* pour vérifier ces émergences.

Les niveaux sonores futurs en limite d'emprise sont quant à eux supérieurs à la réglementation. Des merlons seront positionnés autour de la carrière pour l'isoler acoustiquement. D'autres mesures de réduction des émissions acoustiques sont prévues.

AU TITRE DU PATRIMOINE

L'emprise du projet est située en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site classé ou inscrit.

L'insertion paysagère du projet est correctement abordée.

AU TITRE DE LA FORÊT

L'emprise du projet se situe au nord d'un bois situé sur la « Butte du Pré de Versailles », classé en Espace Boisé Classé. Bien que de façon localisée la bande de 50 mètres autour de cette emprise empiète sur le bois, la bande minimale de 10 mètres de non exploitation en périphérie du site est établie. L'analyse des risques dans l'étude de danger jointe au dossier établit un risque d'éboulement faible. Le bois ne devrait donc pas être impacté par ce projet.

La chef du service environnement,
S.M.
L'Adjoint au Chef du Service
de l'Environnement
Sybille MULLER

49553

EAU	ENREGISTREMENT	
17 AVR. 2019		
AV	POC	SSP
ERSGL	SPI	DSPR
CUT 78	URBA	RUM